

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 29 juillet 2022 à 19h00, sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers messieurs Michel Bonneville, Jonathan Bolduc-Dufour et Francis Lamarre ainsi que mesdames Emmanuelle Prud'homme, Lyne Morin et Édith Lamoureux.

Également présente: Madame Joance Martin, directrice générale et greffière-trésorière.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation pour paiement des sommes dues en vertu du jugement impliquant la municipalité et Manon Donais
4. Période de questions portant sur le point à l'ordre du jour seulement
5. Levée de la séance

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous. Il mentionne que tous les élus ont reçu la convocation selon les délais prévus.

2022-07-125 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 19h00. ADOPTÉE.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-07-126 Il est proposé par Mme Edith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. ADOPTÉE.

3. AUTORISATION POUR PAIEMENT DES SOMMES DUES EN VERTU DU JUGEMENT IMPLIQUANT LA MUNICIPALITÉ ET MANON DONAIS

CONSIDÉRANT QUE le 21 juillet 2022, un jugement a été rendu par le juge François Demers du Tribunal administratif du travail, dans les dossiers 1037974-71-1912 et 1034443-71-1907;

CONSIDÉRANT QUE le jugement ordonne le paiement d'un montant de cent soixante-cinq mille cinq cent vingt-six dollars et trente-cinq cents (165 526,35 \$), plus les intérêts;

CONSIDÉRANT QUE le jugement octroie un délai de huit (8) jours de la notification survenue le 22 juillet 2022 pour acquitter les sommes dues, après quoi des intérêts supplémentaires seront comptabilisés;

EN CONSÉQUENCE :

2022-07-127 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale de la municipalité de Saint-Sébastien à poser les gestes nécessaires afin d'effectuer, dans les meilleurs délais, le paiement des sommes dues en vertu du jugement rendu le 21 juillet 2022 par le juge François

Demers du Tribunal administratif du travail dans les dossiers 1037974-71-1912 et 1034443-71-1907. ADOPTÉE.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT

Le conseil répond aux questions des citoyens présents.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-07-128 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Lyne Morin, appuyé par Mme Emmanuelle Prud'homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 19h37. ADOPTÉE.

Martin Thibert,
Maire

Joance Martin,
Directrice générale et greffière-trésorière